

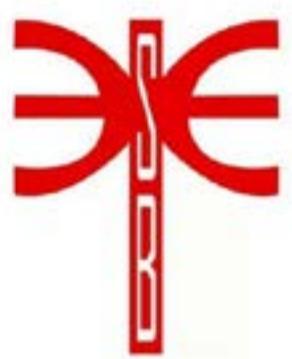
Un gain certain pour les populations



Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 141 du Vendredi 12 Juin 2020



Message SBEE COVID-19

MESURES SOCIALES LIÉES À LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS AU BÉNIN

P. 3

74,12 milliards pour souffler



Foncier au Bénin

P.2

La plate-forme e-Notaire présentée aux notaires

Lutte contre la criminalité faunique

P.2

15 peaux d'animaux protégés saisies et 1 présumé trafiquant arrêté

Saison des pluies

Comment éviter les maladies infectieuses aux enfants

P. 4

Érection au réveil

Ce que les hommes doivent savoir

P. 4

Foot - Autriche

Jodel Dossou buteur, Hartsberg gagne

P.9

LE KANVO
EN TOUTE



Majesté
Nouvelle Collection

LOLO
ANDOCHÉ
PRÉT-À-PORTER

TENDANCES ACTUELLES

«LA VIE DES BÉNINOIS COMpte»

Dans l'espoir que vous allez bien, je voudrais en marge du mouvement mondial « Black Lives Matter, la vie des noirs compte », adresser un message à la police et à l'armée béninoise.

Ce mouvement militant antiraciste, fondé par trois femmes après le meurtre de Trayvon Martin en 2013 a pour objectif de dénoncer et de protester contre le racisme et les violences policières à travers le monde. Cette vague de protestation a récemment ressurgi après la mort de George Floyd, cet homme noir qui a été tué en plein jour à Minneapolis (États-Unis), sous le poids de la haine d'un policier blanc.

Comment est-ce encore possible à notre époque ?

C'est juste inimaginable.

Peut-être pour se rassurer, dirons-nous que c'est propre à l'histoire américaine et que le Bénin n'est pas concerné. Faux ! Car le racisme qui est combattu aujourd'hui à travers le monde n'est que la conséquence et l'expression des inégalités structurelles et fractales perpétrées depuis de nombreuses années. Il en est de même, pour les tueries causées par la police et l'armée béninoise lors des dernières manifestations, des 1 et 2 mai 2019, celle en marge de la séquestration de l'ancien président (Yaya Boni 2019) et des étudiants 2020.

C'est pour cela qu'il faut revenir à leur origine afin de les identifier pour pouvoir les combattre.

Car, ce que vous ne nommez pas n'existe pas, c'est en les nommant que l'on peut les renverser. Renverser les inégalités sociales par leur déprogrammation et les inégalités structurelles par la tenue de nouvelles réformes.

Au Bénin comme dans le reste de l'Afrique les inégalités causées par les structures et celles induites par les différentes fractures à l'intérieur des groupes homogènes sont à l'origine des instabilités et des faibles résultats de l'action publique. Mais comment en est-on arrivé là ?

De mémoire, la police et l'armée béninoise ont toujours été exemplaires, et ce, dans des contextes politiques extrêmement tendus et une situation économique fragilisée par la corruption des élites politiques.

Exemplaires par leur rejet de la violence sur leurs compatriotes et exemplaires par leur soutien à la démocratie, ces exemplarités, la police et l'armée béninoise les ont démontrées pendant la période d'instabilité de 1960 lors des coups d'État sans effusion de sang et aussi par le soutien de l'armée aux manifestants pour la démocratie en 1988, 1989 et 1990.

C'était le signe de la maturité de notre société et de nos institutions, celles qui étaient citées en exemple et envierées par tous. Vous pouvez être fière de vous, car vous avez honoré votre administration et aviez la reconnaissance du peuple béninois ? Alors pourquoi et comment avez-vous changé la philosophie depuis la venue de Patrice Talon ? Pourquoi, acceptez-vous de tirer sur la population en situation de faiblesse et abusez-vous de votre autorité ?

Pourquoi rejetez-vous l'héritage de vos aînés de 1960 à 1974 et de 1988 à 1990 qui ont contribué à préserver le Bénin d'une guerre civile, maintenir sa stabilité politique et sa prospérité.

N'est-il pas de l'intérêt collectif de garantir la sécurité de tous et de toutes ?

N'est-il pas de votre responsabilité de protéger la population et les intérêts de notre pays ? En acceptant de tirer, de tuer et d'emprisonner ceux et celles qui luttent pour nous tous, ceux et celles qui luttent pour que Patrice Talon ne prend pas possession de toute l'économie du pays et des institutions, vous participez au maintien de l'injustice et tordez le cou à l'expression publique.

Refusez désormais de tuer des innocents, d'arrêter sans cause valable, et de l'aider à détruire les corps intermédiaires.

Autrement, quand il aura atteint son objectif, c'est-à-dire, renforcer son pouvoir par les lois que vous l'aider à voter pour organiser sa succession et débarrasser de tous ses opposants, il se débarrassera également de vous en temps voulu. Pour ne citer que lui, pensez à Sébastien Adjavon en exil, lui qui a fait Patrice Talon, roi.

L'armée et la police lui sont importantes aujourd'hui, parce qu'il y a encore quelques résistants ou quelques quasi-affidés dont il n'est pas très sûr. Quand vous nous aurez tous emprisonnés ou poussés à l'exil, vous ne servirez plus à rien et c'est en ce moment que pour rentabiliser son investissement (ce qu'il donne à vos chefs et autres subalternes aujourd'hui pour vous envoyer massacer vos frères et vos sœurs), il devra réduire les effectifs de certaines administrations et entreprises d'état.

Les salaires stagneront tandis que les charges augmenteront puisque vous devrez désormais, avec vos maigres salaires, prendre soin de vos familles et de vos proches poussés au chômage. Les populations les plus vulnérables le seront encore plus, car il y aura encore plus de chômage et moins de création de richesses, puisque toute l'économie du Bénin sera entre ses mains, lui et son clan.

Quand on vous dit que Patrice a une vision à l'échelle du pays,appelez-vous qu'il est avant tout un homme d'affaires qui ne voit que le profit et l'appât du gain. Vous pouvez d'ores et déjà constater les effets néfastes de sa politique qui induit le mépris de classes et qui accroît les inégalités. Amis policiers et gendarmes, magistrats et autres ne nous abandonnez pas, n'abandonnez pas nos familles et arrêtez de tuer nos enfants, nos frères et nos sœurs.

Ne faites pas d'autres victimes comme dame Prudence Amoussou, morte d'une balle dans le ventre, laissant ses enfants qui grandiront avec la rage et pourraient, demain, devenir les bourreaux des vôtres. Arrêtez de multiplier les inégalités et de créer des conditions propices à l'instabilité, la violence et l'insécurité.

Abaissez les armes ou retournez-les contre celui qui veut lier votre conscience au crime et à l'instabilité programmée de notre pays. Pour mieux faire, désengagerez-vous dès à présent de toute violence, de tous abus, car, comme le mouvement Black Lives Matter, – la vie des Béninois compte également.

Partout à travers le monde, le Bénin était cité comme un exemple de démocratie à suivre. Mais cette réputation tend à disparaître, sinon qu'elle n'existe plus grâce à votre concours.

Ne laissez personne vous faire porter le costume du bourreau, celui qui aura la désorganisation de notre pays et l'appauvrissement de nos compatriotes sur la conscience. Je voudrais pouvoir rentrer chez moi au Bénin et débattre de son développement.

J'aimerais avoir le plaisir de venir saluer et remercier chacun de vous depuis l'aéroport jusque dans la ville.

Le rêve de mon pays, des moments de fraternité, de solidarité et de partage d'idées. Comme George Floyd, ôtez vos genoux de nos coups et laissez-nous respirer, ne nous tuez plus, sinon, notre pays, le Bénin, mourra.

« Quand l'inégalité est la loi commune d'une société, les plus fortes inégalités ne frappent points l'œil » Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique 2 please we just wanna breathe, nos vies comptent !

Ouorou Boni Richard

“ Le journal de NOTRE EPOQUE ”

Lutte contre la criminalité faunique

15 peaux d'animaux protégés saisies et 1 présumé trafiquant arrêté

Après l'élection du nouveau maire Aboubacar Yaya à la tête de la mairie de Parakou, son prédécesseur vient de lui passer la charge. Occasion pour lui de dresser son bilan depuis octobre 2016 à la tête de la troisième ville à statut particulier du Bénin.



Des éléments de la Police Républicaine de Bohicon et de ceux de l'inspection forestière du Zou, avec la collaboration technique de AALF-Bénin ont réussi à mettre la main sur un individu qui avait en sa possession des peaux d'animaux sauvages. Ce présumé trafiquant détenait 15 peaux de guib harnaché qu'il a voulu commercialiser. Or, cette espèce est inscrite est annexe II de la loi 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin. Etant une espèce protégée, nul n'a le droit de détenir ses trophées. L'article 153 de cette loi sanc-

tionne d'une amende de 100.000 à 500.000F et/ou d'un emprisonnement de 3 mois à 3 ans qui-conque détient des animaux sauvages sans permis requis et fait circuler des trophées ou des dépouilles sans certificat d'origine. L'article 154 de la même loi punit de 300.000 à 800.000F et/ou d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans qui-conque importe, exporte, réexporte ou commercialise des animaux sauvages ou leurs trophées et dépouilles en dehors des cas permis. Au regard de ces dispositions juridiques, aucune tolérance ne devrait être accordée aux trafiquants des trophées d'espèces

intégralement et partiellement protégées.

Le guib harnaché étant une espèce partiellement protégée, il est vivement souhaité que ceux pris en flagrant délit comme c'était le cas à Bohicon le jeudi 28 mai 2020, écopent des sanctions exemplaires pour que cet animal sauvage ne se retrouvent dans les jours à venir au bord de l'abîme. La sauvegarde de la biodiversité nécessite l'apport de tous. Et le thème de la journée mondiale de l'environnement célébrée le 5 juin 2020 lance un appel à l'action pour lutter contre la perte accélérée d'espèces. Et s'agissant de la faune, il faut que les activistes s'arment à nouveau de vigilance pour accentuer la lutte contre la criminalité faunique. Car, le déclin des animaux sauvages est une perte énorme pour le Bénin et la sous-région. Et pour leur protection, le gouvernement et AALF-Bénin du réseau EAGLE (Eco Activists for Governance and Law Enforcement) se battent au quotidien pour barrer la route aux trafiquants qui déclinent le patrimoine faunique.

Foncier au Bénin

La plate-forme e-Notaire présentée aux notaires

Grâce aux réformes engagées par le Gouvernement pour l'amélioration du climat des affaires, il est désormais possible de faire en ligne diverses opérations en matière de transfert de propriété foncière et d'obtenir satisfaction en 72h. Les réformes implémentées permettent la fourniture d'un service de qualité aux usagers, la diminution du nombre de procédures et la réduction substantielle du coût des formalités liées aux opérations foncières.

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires au Bénin, un certain nombre de réformes ont été engagées par le gouvernement du Bénin à travers le ministère de l'économie et des finances en matière de transfert de propriété. La plate-forme e-Notaire (www.enotaire.andf.bi) dédiée aux opérations foncières qui a été lancée et présentée au peuple béninois dans le mois d'avril 2020 est l'une des matérialisations de ses réformes. Afin de mieux s'assurer d'une parfaite appropriation de la plate-forme par les principaux acteurs, l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF), a organisé un atelier de formation à l'endroit des notaires le mercredi 10 juin 2020 à l'hôtel Novotel de Cotonou.

Le Représentant du Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Sina D. ILYASS, a, à l'entame des travaux de cet atelier, remercié l'ANDF pour avoir mis à la disposition des notaires béninois cette plate-forme qui s'inscrit dans la droite ligne des réformes mises en place par le

gouvernement du Président Patrice TALON et qui facilitera le transfert de propriété dans un délai très court de façon sécurisée et efficace.

Monsieur Michel DJOSSOUVI, Président de la Chambre des Notaires a, pour sa part, remercié le Ministre de l'Économie et des Finances et l'ensemble du gouvernement pour avoir entendu leurs doléances par rapport à la célérité que requièrent les procédures qu'ils engagent dans le domaine Foncier. Selon lui, leur profession requiert une réactivité qui doit être facilitée par les outils et les mécanismes qui sont mis en œuvre par le gouvernement pour les accompagner. Il a fait savoir qu'ils ont une mission de service public et d'authenticité qui met en relation beaucoup de partenaires. Et cette plate-forme doit leur permettre de faire ces 04 opérations qui sont : la levée des états hypothécaires des immeubles sur tout le territoire national, effectuer le transfert de propriété en ligne, introduire les différentes doléances ou des plaintes,



Édité par GEEK BENIN

Directeur de publication délégué

Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux

Elias BEHANZIN
Léon KOBODE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

Rédaction

Ambroise AMETOWONA

Desk Sport

Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant

Kanon NONDICHAO
(Abomey)

Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Mesures sociales liées à la pandémie du Coronavirus au Bénin 74, 12 milliards pour souffler



Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures sociales liées à la pandémie du coronavirus, le gouvernement du Bénin réuni en conseil des ministres le mercredi 10 juin 2020 vient d'entériner la mise en œuvre d'un programme de soutien de 74,12 milliards de FCFA, en faveur des entreprises formelles, des artisans et petits métiers de services de l'informel, et des personnes vulnérables que sont les pauvres et extrêmes pauvres. Les mesures contenues dans le dit programme s'articulent en trois grands points. Il s'agit de :

1- un soutien d'un montant de 63,38 milliards de FCFA au profit des entreprises. Cette dotation est destinée à la prise en charge, selon le cas, de 70% du salaire brut des employés déclarés sur une période de trois mois, au remboursement des crédits de TVA, à l'exonération du paiement de la taxe sur véhicule à moteur pour ceux qui ne l'ont pas encore payée au titre de l'année 2020 ou à sa conversion en crédit d'impôt, au titre de l'année 2021, pour ceux qui l'ont déjà payée, à la prise en charge des loyers commerciaux sur trois mois au profit des agences de voyage déclarées. Elle est également destinée à la prise en charge intégrale des factures d'électricité pendant 3 mois pour les hôtels et les agences de voyage à hauteur de 4,1 milliards de FCFA. Ce point intègre également un fonds de bonification de 30 milliards de FCFA au support d'une ligne de financement de 100 milliards de FCFA à taux zéro au profit des acteurs économiques ciblés via les établissements bancaires et les systèmes financiers décentralisés (SFD). Les crédits qui seront accordés via les

établissements bancaires à zéro pour cent (0%) de taux d'intérêt seront remboursables sur une période de trois (3) ans maximum. Quant aux crédits accordés par les SFD, ils seront remboursables sur une période d'un an maximum. 2- un appui de 4,98 milliards de FCFA destinés aux artisans et ceux exerçant de petits métiers. Il prend en compte 55.000 personnes de ces catégories (activités telles que : coiffure, couture, soudure, menuiserie, petites vendeuses, etc.) qui se sont inscrites sur la plateforme digitale ouverte à cet effet, ainsi que dans les mairies et centres de promotion sociale. 3- une subvention de portée générale, qui s'applique à tous les citoyens, sur les tarifs de l'électricité et d'eau pour un montant de 5,76 milliards de FCFA. A tout ceci s'ajoutera une subvention particulière au profit des pauvres et extrêmes pauvres dès la fin de l'opération de leur identification qui est en cours. En approuvant ces mesures, le Conseil a instruit les Ministres concernés à l'effet de veiller à leur mise en œuvre immédiate.

Stratégie nationale de sécurité numérique

Le gouvernement outille les premiers acteurs avant la phase de mise en œuvre



Positionner le Bénin comme la plate-forme numérique de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2021 et faire des Technologies de l'Information et de la Communication le principal levier de son développement socio-économique est la noble ambition du Gouvernement. Sous la conduite et la supervision du Ministre du Numérique et de la Digitalisation, cette vision est en cours de matérialisation par la mise en œuvre de projets phares du secteur.

La stratégie nationale de sécurité numérique, approuvée le 06 mai dernier en conseil des ministres, a fait l'objet d'un atelier de présentation ce jeudi 11 juin 2020 à l'hôtel Novotel de Cotonou. La cérémonie a été présidée par la Ministre du Numérique et de la Digitalisation, Madame Aurelie

ADAM SOULE ZOUMAROU.

La stratégie nationale pour la sécurité du numérique a été mise en œuvre par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) sous la supervision du Ministère du Numérique et de la Digitalisation. Elle a pour ambition de répondre aux nouveaux enjeux nés des évolutions des usages numériques et des menaces qui y sont liées.

Assortie d'un plan d'actions pour les trois prochaines années, la stratégie compte plusieurs objectifs rappelés par Monsieur Ouanilo MEDEGAN FAGLA, Directeur Général de l'ANSSI :

- Garantir la souveraineté nationale par des mesures propres et renforcer la sécurité des infrastructures;
- Apporter une réponse forte contre les actes de cyber malveillance affectant les

systèmes d'information de l'État, des entreprises et des particuliers;

- Sensibiliser à la cybersécurité.

Cette stratégie vient s'ajouter aux nombreuses actions déjà mises en œuvre par le gouvernement et qui permettent au Bénin d'occuper la huitième place au plan africain dans le classement des pays en fonction de leur engagement pour la cybersécurité. C'est un engagement de l'État à la protection des citoyens et des entreprises.

Madame Aurelie ADAM SOULE ZOUMAROU, après avoir rappelé les grandes actions menées par le gouvernement et réitéré son objectif de faire du Bénin, la plateforme de services numériques pour l'Afrique de l'Ouest. «Quand on veut atteindre un objectif aussi ambitieux, on ne peut pas négliger les questions relatives à la sécurité numérique, et plus largement à la confiance numérique.», a-t-elle poursuivi.

Elle invitera les participants à l'atelier à :

- S'approprier la stratégie nationale de sécurité numérique;
- Être les ambassadeurs, les premiers acteurs de la sensibilisation autour de la stratégie;
- Se préparer pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie.

Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparait. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Du bon usage du nom, « Yabi » et du prénom, « Charles »

Les faits : L'Ong Bénin Diaspora Assistance fait une grogne suite à une enquête diligentée par elle-même dans la commune de Ouèssé dans une affaire qu'il convient d'appeler le « Satom-gasoilGate ». Le récit publié par le président de l'Ong, M. Médard Koudébi sur les réseaux sociaux indexe un individu sans autre précision du nom de « Yabi Charles ». L'information fait le tour du monde. Tous ceux qui s'appellent « Yabi Charles » au Bénin sont interpellés par coup de téléphone et messages divers par leurs amis, collègues et hiérarchies. La toile s'embrase. Les hommes de l'ère culturelle Nagot du Bénin qui portent le nom, « Yabi » et le prénom, « Charles » sont regardés d'un mauvais œil. Un week-end, celui du vendredi 08 mai au dimanche 10 mai 2020 était ce lui de toutes les indignations et de tous les soupçons. Le Président de l'Ong Diaspora a-t-il mesuré toutes les conséquences et désagréments qui consistent à jeter en pâture, un nom et prénom sans aucune autre forme de précision ? Il se pose alors un problème de rédaction des résultats d'enquêtes de grogne.

Quand on tape : « Yabi Charles » dans le moteur de recherche « Google », cet identifiant renvoie à des personnalités diverses : Forestier, Universitaire, architecte, Médecin, élève etc....

On peut bien comprendre que l'auteur du récit d'enquête de grogne ne soit ni un journaliste ni un agent asservi aux règles de rédaction strictes. Sinon, la moindre des choses est de décrire l'intéressé par sa profession ou son âge. Quand on tape : « Yabi Charles » dans le moteur de recherche « Google », cet identifiant renvoie à des personnalités diverses : Forestier, Universitaire, architecte, Médecin, élève etc.... C'est d'ailleurs pour éviter ces confusions et créer des torts inconsciemment à des honnêtes gens qu'il est recommandé de la prudence dans l'appellation sans ambiguïté des noms des gens quand on n'a pas de précisions déterminantes pouvant conduire à cibler l'individu présumé receleur. Deux précautions valent mieux qu'une. A s'y méprendre, un travail sérieux comme celui réalisé par l'Ong de M. Médard Koudébi peut créer des maux parce que les mots choisis ou omis ont fait des ombrages. Ceci vaut bien une mise au point afin que la rédaction des rapports de grogne de l'Ong Diaspora soit tout simplement professionnelle. Notons qu'aux dernières nouvelles, l'Ong Diaspora s'est rattrapée avec un résumé de sa grogne par l'usage de l'expression, « Un certain Charles ». Dossou trop tard ! Le désagrément est déjà fait.

Quelques causes de la dépravation des mœurs et de la perversion chez les enfants

De plus en plus on voit sur les réseaux sociaux des scènes obscènes où des enfants sont acteurs et ce de façon volontaire. Cet état de choses laisse vraiment à désirer et mérite qu'on se pose les bonnes questions et qu'on situe les responsabilités. L'éducation d'un enfant commence d'abord dans sa famille. Les parents continuent-ils de jouer correctement leurs rôles ? L'école demeure-t-elle toujours ce haut lieu où l'on forme et transforme ? Aujourd'hui le monde a évolué avec l'avènement des réseaux sociaux, l'accès facile aux médias, joue-t-il négativement sur les enfants ? La société (communauté) continue-t-elle de bien jouer son rôle ?

1Les parents : On note aujourd'hui qu'une bonne partie des parents démissionne, ils ne jouent plus bien leurs rôles de parents. Il est vrai que la cherté de la vie est un fait et qu'il faut se battre comme un fou pour offrir le meilleur à son enfant. Dans cette quête du bien-être de l'enfant, celui-ci se retrouve finalement livré à lui-même parce que les parents sont très occupés. Étant un enfant il peut rapidement se retrouver du mauvais côté à faire des choses insensées. La liberté, le manque de surveillance, la négligence et l'indécatesse des parents (certains parents ne s'assurent pas toujours que les enfants dorment avant d'avoir des relations sexuelles) sont autant de facteurs pouvant conduire à une sexualité précoce et à des comportements indignes chez l'enfant.

2La communauté : Auparavant les voisins du quartier

avaient un droit de regard sur chaque enfant du quartier. Les voisins étaient les yeux et les oreilles des parents en leur absence. Ils pouvaient se déplacer et informer les parents quand les enfants avaient de mauvaises fréquentations ou mauvais comportements. Mais aujourd'hui l'individualisme a pris le dessus, chacun est dans son coin et regarde sans pouvoir agir ou réagir, ce qui est très dommage.

3L'école : la morale et l'éducation civique enseignées à l'école étaient très bien assimilées par les enfants il y a quelques décennies. Ces enfants de l'école ancienne étaient très respectueux et connaissaient leurs limites. On a envie de se demander aujourd'hui ce qui se passe pour que les principes de base enseignés à l'école soient bafoués par les enfants. D'aucuns imputent cela au châtiment corporel qui n'existe plus dans les écoles. De toutes les façons il y a une faille quelque part.

4La télévision : La télévision aujourd'hui offre une panoplie de programmes. Des programmes destinés aux enfants comme des programmes d'adultes. Mais force est de constater que certains parents laissent les enfants regarder tous les programmes et même les films où il est mentionné l'âge limite de ceux qui peuvent suivre. Un enfant habitué à regarder les telenovelas ou des films où des scènes vulgaires ou à caractères sexuels apparaissent ne trouvera aucun problème à imiter ces actes. A force de regarder cela devient une chose normale pour lui. Les enfants ne doivent regarder

que des choses de leurs âges, des dessin-animés (à sélectionner), des documentaires sur les animaux, l'environnement et autres. Même les chaines de musique où des scènes vulgaires défilent à longueur de journée doivent être évitées.

5Les réseaux sociaux : les réseaux sociaux au lieu de faciliter la vie se transforment en problème chez certains. Aujourd'hui pleins d'enfants possèdent des smartphones, ordinateurs ou tablettes. Les parents ne sont pas toujours présent lors de l'utilisation de ces appareils et les enfants ont parfois accès à des contenus d'adultes. L'enfant est curieux de nature et beaucoup d'enfants grâce aux smartphones ou tablettes suivent des films qui ne sont pas de leurs âges ce qui les pousse à aller à la sexualité très précocement. L'utilisation des tablettes et smartphones et l'accès aux réseaux sociaux chez les enfants doivent être rigoureusement suivis par les parents, ils doivent pouvoir filtrer le contenu pour empêcher les enfants de tomber sur des scènes obscènes.

Éduquer un enfant n'est pas toujours facile, surtout dans le contexte actuel de mondialisation. Même si plusieurs facteurs peuvent influencer les enfants, que les parents essaient de donner le meilleur d'eux-mêmes pour ne pas avoir à gérer des drames plus tard.

Karimath Foumilayo Lawani : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement
Page facebook : Programme Eduquons Autrement

Saison des pluies

Comment éviter les maladies infectieuses aux enfants

Actuellement à Cotonou dans le sud du Bénin, c'est la saison pluvieuse, cette pluie sans crier gare se déverse à tout moment et à toute heure sur la ville. La saison pluvieuse est cette saison où le risque de tomber malade est plus élevé. Les maladies qui sont liées à cette saison sont entre autres le paludisme, la grippe et parfois les infections digestives. Les enfants ayant un organisme plus sensible sont les plus exposés. Le risque d'avoir le paludisme est plus élevé en saison pluvieuse à cause de la prolifération des moustiques.

Il est impératif pour chaque parent de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'eau stagnante dans sa maison, comme ça, il pourra stopper l'évolution des gîtes larvaires et éviter la prolifération des moustiques.

Il doit veiller à la propreté dans la maison pour éviter que les déchets et l'eau de pluie se mélangent.

Il faudra faire une pulvérisation d'insecticide de temps en temps dans toutes les chambres de la maison pour tuer les moustiques, mais il est important que les enfants ne soient pas présents au moment des pulvérisations.

Les parents doivent habiller les enfants avec des vêtements chauds : pull-over, bonnet, chaus-

sures fermées quand il fait frais. Lorsque l'enfant n'est pas protégé et reste sous la pluie pendant un moment, il pourrait faire l'hypothermie (refroidissement). On peut citer comme complications de l'hypothermie : l'écoulement du nez, la déshydratation, la gorge et les lèvres sèches, difficulté respiratoire et crise d'asthme chez les asthmatiques ou les personnes susceptibles de faire l'asthme, crise de sinusite pour ceux qui en souffrent.

Il est impératif de faire dormir les enfants sous moustiquaire et leur porter des chaussettes pour dormir quand il fait frais.

Il faut laver les enfants avec de l'eau tiède quand il pleut et c'est accompagné de beau- coup de vent.

Karimath Foumilayo LAWANI : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement Avec la contribution du Docteur Senami Houénoukpon AGOS-SOU

Érection au réveil

Ce que les hommes doivent savoir

Tous les hommes a priori vivent ou ont déjà vécu ce phénomène biologique. Il s'agit de l'érection au réveil. Pour le commun des mortels, il s'agit de l'expression d'un désir sexuel. Mais ce n'est pas toujours

exact selon les explications du docteur Catherine Solano, médecin sexologue et andrologue à l'hôpital Cochin de Paris.

Selon donc Dr Solano, les érections nocturnes correspondent à un réflexe non commandé par le désir sexuel. Les hommes en connaissent même quand ils n'en ont pas conscience. Elles sont automatiques. Alors ce n'est pas parce que votre compagnon se réveille avec une érection qu'il a envie de faire l'amour ou qu'il sort d'un rêve érotique ! Ces érections durent plusieurs heures chaque nuit. Lorsque le cerveau des hommes est en plein rêve, il diminue le blocage permanent de l'érection pour la laisser survenir, et ce, quel que soit le type de rêve, érotique ou non.

Ce phénomène est très important, car il contribue à entretenir l'élasticité et l'oxygénéation des tissus érectiles. Ainsi, un petit garçon a déjà des érections nocturnes, un homme qui n'a pas de rela-

tions sexuelles pendant un temps bénéficie également d'un entretien automatique de son fonctionnement érectile.

Le matin au lever, si le réveil se produit au moment où ont lieu ces tumescences automatiques, en plein rêve donc, il y a érection matinale. Si, certains matins, aucune érection ne se manifeste, c'est que le réveil se produit pendant une phase du sommeil où elle est bloquée, comme dans la journée.

Au final, les érections matinales sont donc des érections nocturnes se produisant en toute fin de nuit. Chez les hommes qui présentent des troubles de l'érection d'origine psychologique (angoisse, crainte de l'échec, etc.), elles sont généralement conservées. En revanche, elles peuvent disparaître lorsque ces difficultés ont une cause organique, par exemple en cas de diabète ou d'athérosclérose. Par P. Hassanal News Hub Creator

Le Ministre de la Santé, Benjamin HOUNKPATIN était sur le plateau du JT ORTB pour faire le point sur la rispote Covid-19 au Bénin.

Extraits de son intervention

" À ce jour, lundi 8 Juin 2020, nous comptons 305 cas confirmés à la PCR au Bénin, dont 188 sont heureusement guéris, 04 décès et 113 malades qui sont encore suivis dans nos structures sanitaires. La tendance que nous avons actuellement, qu'il vous souvienne que sur le même plateau, j'avais déjà annoncé que vers la fin du mois de Mai et début Juin, nous allons connaître un pic au niveau des chiffres, et c'est cela qui se confirme au regard de la stratégie qui a été mise en place par le gouvernement. Nous avons l'impression

au regard des comportements de nos compatriotes, qu'ils ont cru que la levée de certaines mesures constitue également la fin de cette pandémie. Il n'en est absolument rien. C'est tout à fait faux. Le

mal est encore là, présent, et nous les exhortons encore une fois, à respecter les mesures préconisées par le gouvernement."

Transcription : Roméo Aklozo



Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Sud Bénin/L'exploitation des mollusques :

Un gain certain pour les populations

Face à la raréfaction des poissons et pour satisfaire leurs besoins en protéines animales et renforcer la saveur de la gastronomie, les populations du sud Bénin exploitent abondamment les mollusques. Le long de la berge du Lac Nokoué à Cotonou, le long de la lagune côtière de Djebadji et dans les villages lacustres et de Gogotinkpon et Sô-Ava, enfants, femmes et hommes, vont à la recherche de ces mollusques comestibles, sources génératrices de revenus afin de leur permettre de sortir de leur précarité. Mais, cela non sans difficultés et risques !



Etalage de mollusques d'une vendeuse ambulante

Célèbre, le lac Ahémé est une vaste étendue d'eau au bord de laquelle se trouvent plusieurs communes du sud Bénin dont les arrondissements d'Angbanto et Gogotinkpon dans la commune de Kpomassè. Une terre, le long du chenal, apparaît au loin sur fond de plan d'eau à travers une forêt de mangroves. Le village connaît son activité saisonnière de mollusques pêchés par les femmes, les hommes occupés par la pêche des poissons. D'une touffe de palétuviers à une autre, plongeant jusqu'aux racines des mangroves, elles ressortent les mains fermées et les ouvrent à la surface dans des pirogues attenantes, apprêtées aux alentour.

Dès le mois de mai et durant trois à quatre mois, ces mollusques sont généralement recherchés par les femmes. Des trésors cachés dans les mangroves bordant le lac, au niveau des lagunes côtières (Djègbadji, Togbin et Djondji), le long des rivières de l'Ouest (Mono et Sazué) et à Cotonou dans la berge du Lac Nokoué en allant à Sô-Ava.

Le mollusque vu sous toutes ses formes

Pour le Centre national de ressources textuelles et lexicales (Cnrtl) : « l'huître est un mollusque, comestible, à coquille bivalve asymétrique (grossièrement feuilletée à l'extérieur, nacrée à l'intérieur), qui vit fixé, par sa valve creuse, à un corps submergé ».

Pascale Legué et Jean Prou, dans « L'huître, un coquillage

nomade sans tête ni jambe mais avec un pied », Techniques et Culture, attestent encore que l'huître sauvage est un animal qui après deux ou trois semaines de vie au gré des courants marins se fixe sur un support. Pour eux, la destinée de l'huître, produit vivant, influe fortement les groupes sociaux qui l'exploitent. Le lac Ahémé comme le lac Nokoué, renferment de l'eau douce, ils sont donc salinisés et les mollusques y abondent. Communément appelés par les populations locales "adakpin" (langue fon), entre autre usage des mollusques au Bénin, c'est leur apport dans l'alimentation. Ils servent en effet à confectionner une sauce locale communément appelée « Dja » (à base de tomates, de mollusques et de crevettes écrasées), qui accompagne d'autres mets comme le riz, le « ablo » (gâteau local fermenté à base de maïs).

A Gogotinkpon, Odile Tosavvi, 47 ans, mère de 5 enfants, s'adonne à la pêche des mollusques de longues dates. Assise, devant une cuvette remplie, elle s'active à les faire sortir de leur coquille, sa main gauche enroulée dans un tissu pour se protéger des éventuelles coupures de son couteau. « Oui j'arrive à avoir des bénéfices et à m'occuper de ma petite famille. Sauf que l'activité est saisonnière », soupire-t-elle. « Il m'arrive de vendre jusqu'à 3 000 à 5 000 Fcfa par jour ou même plus », soutient-elle.

S'exprimant en langue locale Pédah, elle poursuit en précisant que le matériel

utilisé pour exercer cette activité est très rudimentaire. Les bacs et les pirogues sont généralement communautaires. « Nous les louons à des prix forfaitaires de 500 ou 1 000 Fcfa la journée, selon leur grandeur ». Ahondé, une autre femme déjà âgée déclare : « En dehors de ce matériel lourd, nous utilisons aussi des bassines géantes, des couteaux et des gants solides. Le coût d'achat de base de tout ceci est environ de 6 200 Fcfa ». Elle avertit aussi que les mollusques doivent être conservés dans de l'eau salée pour les empêcher de mourir.

Dans le village, ce sont les femmes qui s'adonnent à la capture de ces mollusques. « Aucune loi n'interdit aux hommes de faire leur pêche. Seulement, les hommes s'intéressent plus à la pêche aux poissons. Mais, le chômage grandissant dans les villages et la rareté des poissons étant là, c'est comme ça que certains hommes commencent à pratiquer la pêche des mollusques », révèle Olivier Avlessi Zounon, natif du village, agent comptable.

A Cotonou, Augustine Dansou, cette mère de quatre enfants est vendeuse ambulante de mollusques depuis maintenant 5 ans. Elle est originaire de Sô-Ava, une autre localité lacustre où les mollusques abondent tout autant. Du matin au soir, elle sillonne la ville de Cotonou. Sur sa tête, un immense plateau sur lequel sont superposées des petites cuvettes remplies dans de l'eau salée. Elle en transporte 18. « Les mollusques contenus dans chaque petite cuvette coûtent 800 Fcfa », éclaire-t-elle en langue fon. Sur le lac Nokoué, ce sont les hommes qui les pêchent. « Nous les achetons chez eux pour les revendre à notre tour. Ce sont eux qui fixent le prix de vente ». Pressée par le temps, elle demande à un passant de l'aider à remettre son gros plateau bien lourd sur sa tête. « Je dois livrer une cliente qui m'attend déjà. Oui je gagne bien ma vie et arrive même

à cotiser de l'argent chaque semaine auprès d'un tontinier [système d'épargne régulier utilisé par beaucoup de commerçants, N.D.A.]», indique-t-elle encore, avant de s'éloigner à perte de vue, avec sa marchandise d'une valeur de 14 400 Fcfa.

Au bord de la berge du Lac Nokoué de Cotonou, au quartier Ahouansori, Akpovi, pêcheur de mollusques, la cinquantaine témoigne : « Quand le temps de pêcher les mollusques arrive, comme maintenant, nous sortons très tôt le matin et à un certain niveau, nous lançons l'appât sur le lac pour les attirer. Très aisément, ils viennent s'agglutiner et ensuite nous les ramassons ». Cet ancien pêcheur reconvertit, déclare d'un ton triste que c'est la rareté des poissons qui l'a conduit là. « Nous ne commercialisons rien, c'est aux femmes de s'occuper de cela », hoche-t-il la tête en parlant, le poids de l'âge et les difficiles conditions de travail ne l'ont pas épargné.

Fabrice Ahomlanto, Ingénieur en technologie alimentaire, Chef division post-capture à la Direction de la pêche, du élevage et de la pêche, indique que le ministère ne se penche que très faiblement sur la question de la pêche des mollusques, et laisse les femmes à elles-mêmes, sans effectuer de contrôles sanitaires. Pour lui, c'est parce que l'exploitation des mollusques est vraiment une activité saisonnière et qu'elle n'absorbe pas beaucoup de monde. « Nous ne pouvons pas procéder comme avec les femmes qui s'adonnent au fumage et séchage des poissons », avise-t-il. Pour les femmes transformatrices de poisson (fumage et séchage), le contrôle sanitaire se fait avant et après séchage et le fumage. De même, il faut vérifier la propreté de l'espace, la non contamination, le conditionnement et la qualité du bois de fumage.

Le long de la route de pêche, en allant à Ouidah (ville historique, ancien port d'esclaves), la localité de Djebadji est connue aussi pour sa pêche. La vue de tas de coquilles vides de mollusques empilés et en vente renseigne de leur proximité,

Sud Bénin/L'exploitation des mollusques :

Un gain certain pour les populations



Coquilles vides de mollusques

dans la zone. Elles servent généralement de socle dans la construction et de pro-vende pour les animaux. Le prix de vente variant en fonction de la quantité de coquilles demandée. Houlahoué Accrombessi, ven-deuse du produit, précise que ce sont les jeunes filles et les petits garçons qui s'adonnent à leur ramassage. Il se fait soit à pied, soit à l'aide d'une barque à rame. Le matin, au soleil levant, les ramasseurs quittent leur logis et circulent dans toutes les directions à la recherche de ces mollusques aquatiques. « Je vends mon bol à 1 000 Fcfa et je gagne bien ma vie. Nous sommes dans la bonne saison. Quelquefois, les pirogues débarquent remplies de mollusques ». Là aussi, elle affiche la même plainte, l'activité saisonnière la laissant sur sa faim le reste de l'année. « S'il était possible d'en cultiver tout le temps, je serais prête », selon elle, la demande reste toujours très forte, même hors saison.

Marcel Goudohessi, en charge du contrôle des produits halieutiques et aquacoles, à la Direction de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, zone 3 de Ouidah, informe que « le contrôle des produits halieutiques, se fait par rapport à l'hygiène, la chaîne de froid et le matériel respecté, la conservation de ces produits et leurs manipulations. Tandis que celui des produits aquacoles se situe plus en pisciculture ». Là encore une attention très faible est accordée aux

mollusques comestibles. La difficulté d'obtenir les statistiques dans le cas des mollusques sur le terrain s'est faite ressentir aussi tout le long de l'enquête. On n'est pas sans ignorer aussi que des menaces et non des moindres pèsent sur les mangroves. Au nombre desquels : le manque de visibilité dans la politique et le non respect des réglementations relatives à la gestion rationnelle des zones humides, car les écosystèmes sont très fragiles.

La loi cadre du 7 août 2014, relative à la pêche et à l'aquaculture au Bénin, gagnerait encore à être davantage revue pour accorder beaucoup d'attention aussi à ces mollusques comestibles.

Des blessures aux mains, et aux pieds, dans l'eau durant des heures, exposés à tout avenant par la fraîcheur de l'eau aux mois de juin, juillet et août. La montée des eaux au moment des crues entraînant la mortalité des mollusques, le manque de moyens de déplacement et la vétusté du matériel utilisé, sont autant de difficultés égrenées par les femmes en majorité et les hommes aussi rencontrés. Pourtant, lorsque la saison est là, ils n'hésitent pas à s'y adonner car cela leur procure des moyens de survie.

La suite alors...

On ne discute plus sur le fait que la pêche ne peut plus désormais à elle seule suffire à répondre à une demande en augmentation constante. Pour bon nombre, l'aquacul-

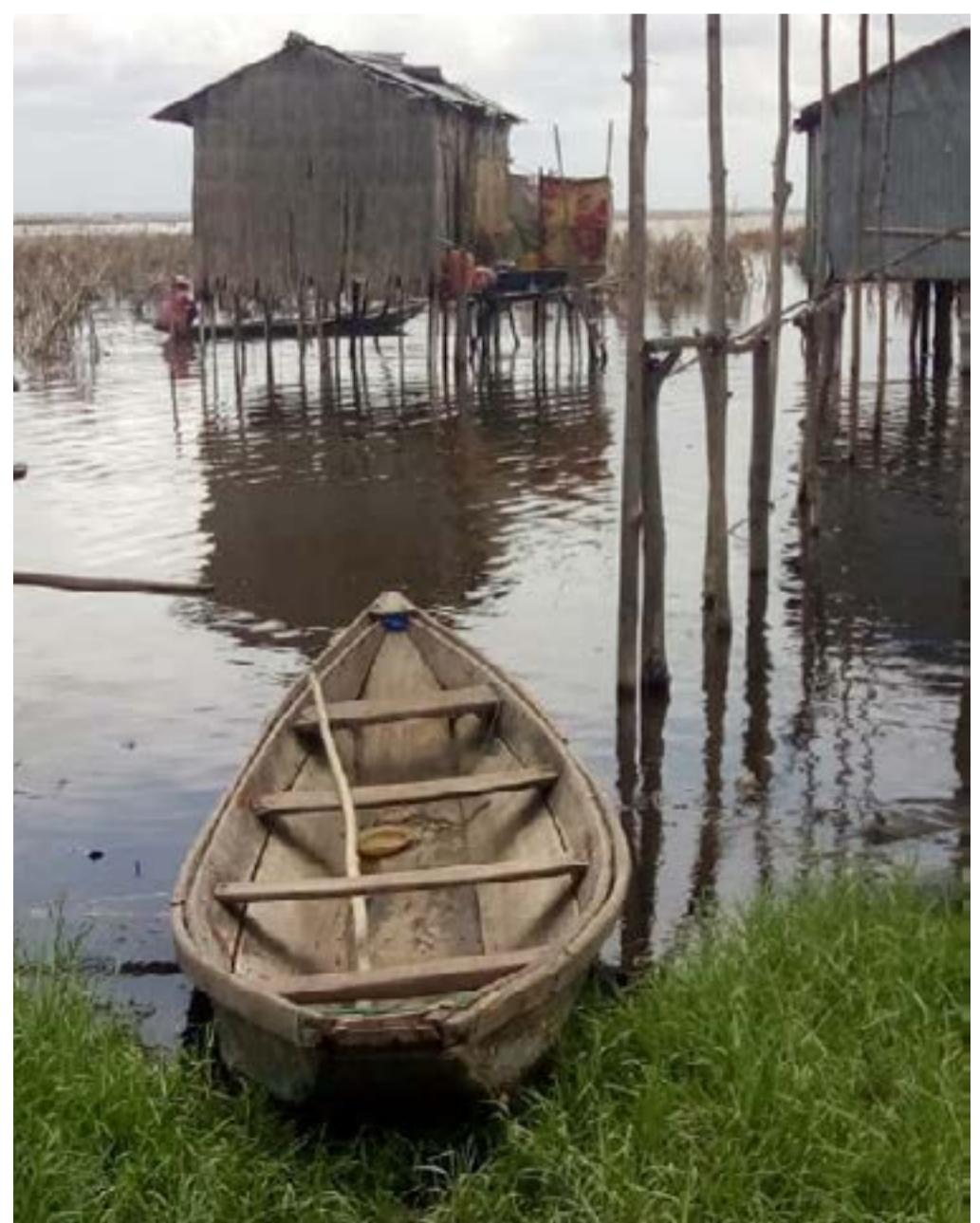
ture semble le secteur économique stratégique pour assurer la souveraineté alimentaire, pour les balances commerciales. L'exploitation des mollusques comestibles, est aussi une belle porte de sortie, pour lutter contre la pauvreté en général, et en particulier des femmes, et leur assurer une autonomie financière.

Cosme Koudenoukpo, du laboratoire hydrobiologique et aquaculture à l'Université d'Abomey-Calavi démontre : « A l'image de la pisciculture fortement encouragée, le développement de l'élevage de deux espèces de mollusques comestibles, l'escargot Laniste varicus et de l'huître Etheria elliptica, identifiées permettra de réduire la pression de la pêche sur les ressources halieutiques, de générer des emplois ». De ses propos, il est primordial de réduire la pauvreté, assurer des revenus plus élevés et d'améliorer les économies. « Afin qu'une production alimentaire suffisante soit accessible aux masses et que les personnes impliquées dans l'aquaculture mènent une vie meilleure », formule-t-il.

Le manque de moyens adéquats de transformation et de conservation de ces mollusques, pêchés dans des conditions peu favorables et encore archaïques, non sans oublier les risques encourus par les femmes et les enfants. Pour Pascale Legué et Jean Prou, une autre solution pour rendre pérenne l'exploitation des mollusques peut-faire l'objet d'ostréiculture, c'est-à-dire de son élevage. Reste encore que des moyens soient mis en place et des mesures subséquentes prises. Ce qu'il faudrait, c'est amener ces hommes et femmes pêcheurs de mollusques à s'organiser en associations, moderniser leurs techniques de pêche et encourager à grande échelle leur consommation. L'Etat gagnerait vraiment à s'impliquer davantage et injecter des moyens conséquents pour les aider cette tranche de la population!

Marie-Louise Félicité BIDIAS

Enquête réalisée avec le soutien du Réseau des Journalistes pour une Pêche Responsable (REJOPRA)



Une pirogue apprêtée pour la pêche au bord du lac Nokoué

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1-Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo
 Autre localité du Bénin
 Afrique/Europe /Monde
 Soutien

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
<input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 100.000 F Cfa			

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél: pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

France**Clermont prolonge Cédric Hountondji**

Auteur d'une saison remarquable en Domino's Ligue 2, le Clermont Foot a raté de quelques unités l'accès à l'élite française. Ce n'est que partie remise et les dirigeants travaillent déjà d'arrache-pied pour maintenir l'ossature de l'effectif. Impressionnant tout le long de la saison 2019-2020, Cédric Hountondji s'est vu offert un nouveau bail avec le club auvergnat.

Débarqué du Levski Sofia, le défenseur béninois a apporté une nouvelle dynamique à l'arrière-garde clermontoise. Le joueur de 26 ans a disputé 21 rencontres pour ce premier exercice et a largement contribué à la performance des siens. En signant ce nouveau contrat, Cédric prolonge l'aven-

ture en hexagone jusqu'en 2023 et ne cache pas ses ambitions avec le club : « Je suis très heureux de prolonger l'aventure avec le Clermont Foot. Cette année nous étions très proches de l'accession en Ligue 1, malheureusement la situation sanitaire en a décidé autrement. Je souhaite sincèrement contribuer à marquer l'histoire du club en accédant à la Ligue 1 dès la saison prochaine ». Des propos qui feront, sans doute, plaisir aux fans.

La prolongation du béninois fait suite à celle de Josué Albert intervenu quelques jours plus tôt. On espère d'ores et déjà beaucoup d'accomplissement pour Cédric et le Clermont Foot pour la saison à venir.

Rogério APLOGAN

Foot - Autriche**Jodel Dossou buteur, Hartsberg gagne**

La Bundesliga autrichienne a repris ses droits et les joueurs se mettent de nouveau en évidence. Après une première rencontre séchement perdue, le TSV Hartberg s'est repris mercredi en dominant Wolfsberger. Un succès retentissant auquel a participé Jodel Dossou par sa réalisation. Battus lourdement 0-6 par le RB Salzbourg lors de la précédente journée, le TSV Hartberg se devait de réagir. C'est mission accomplie grâce à une prestation d'ensemble bien aboutie. Les visiteurs s'imposent sur le score de 4 buts à 2 et occupent la cinquième place au classement synonyme de play-offs. Jodel Dossou a donné l'avantage aux siens à la 54 ème minute de jeu. Après une excel-

lente remise face au but, le TGV béninois s'est défait du gardien de Wolfsberger avant de marquer du gauche malgré le retour impuissant du défenseur. En trouvant le chemin des buts, Jodel inscrit sa cinquième réalisation de la saison avec le TSV. Il est ainsi décisif pour la neuvième fois depuis le début de la saison (5 buts, 4 passes décisives). Cette victoire fait du bien à Jodel et ses coéquipiers surtout face à une équipe ayant évolué en Europa League cette saison. L'attaquant béninois peut se tourner sereinement vers la prochaine journée avec ses coéquipiers. L'objectif étant de grimper au classement avant le début des play-offs. Jodel Dossou a donné l'avantage aux siens à la 54 ème minute de jeu. Après une excel-

Rogério APLOGAN

**Cameroun
Gaëlle Enganamouit met un terme à sa carrière**

La Lionne Indomptable Gaëlle Enganamouit se retire du football. Après une carrière professionnelle pleine, l'attaquante camerounaise prend sa retraite à l'âge de 28 ans.

Gaëlle Enganamouit fait partie des cadres de la sélection camerounaise de football. Grâce à ses performances remarquables, la Lionne Indomptable a marqué le continent de ses griffes. Elle a notamment été désignée meilleure joueuse africaine en 2015. Aujourd'hui, elle se retire du monde du football après une carrière riche en expériences et en titres.

La Camerounaise a choisi le jour de son 28ème anniversaire pour clore l'aventure. Elle officialise sa retraite sur son compte Facebook. Elle y a notamment posté une photo avec la légende « Fin. Merci pour tout ». La Lionne Indomptable quitte ainsi la tanière. On lui souhaite donc davantage de réussite dans sa nouvelle vie.
Jean Christ DEGUENON

Africa-Vital'o :**Nkurunziza était de la partie, Kaba Koné témoigne**

Le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, est mort, le lundi 8 juin 2020, à l'âge de 55 ans, après un arrêt cardiaque. Il y a de cela 28 ans, le 6 décembre 1992, au stade Félix Houphouët-Boigny, le footballeur devenu président faisait partie de l'effectif de la formation burundaise, le Vital'o Football club, venue à Abidjan disputer la finale retour de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe. Au match aller, les Burundais avaient arraché le nul (1-1) aux Ivoiriens. Au retour, à Abidjan, ils avaient été laminés sur le score sans appel de 4-0. N'étant pas un des éléments clés du dispositif des Mauve et Blanc, ce footballeur resté dans l'anonymat,

qui n'a pas marqué l'esprit des spectateurs lors de son passage au "Félicia", allait être élu 13 ans plus tard président de la République du Burundi, notamment en 2005. Ce que la plupart de nos lecteurs ignorent, c'est que le président sortant du Burundi, Pierre Nkurunziza, aimait profondément la Côte d'Ivoire où il a été formé à l'Institut national de la jeunesse des sports (Injs). Il y a obtenu son diplôme de professeur d'éducation physique et sportive. Le témoignage de Kaba Koné, secrétaire général de l'équipe vert et rouge lors de son sacre face au Vital'o en 1992, qui a été reçu par le Chef de l'Etat burundais, lors d'un déplacement de la sélection de la Côte d'Ivoire au Burundi, témoigne : "Lors d'un séjour au Burundi, à l'occasion d'une rencontre entre les Eléphants et les Hirondelles, la délégation ivoirienne, dont je faisais partie, a été reçue par le président Pierre Nkurunziza. Et ce, grâce au Consul honoraire de la Côte d'Ivoire au Burundi, Chérif Aïdara,

Bocoum. Durant la réception, le président burundais a révélé qu'il avait séjourné en Côte d'Ivoire. Et qu'il avait obtenu son diplôme de professeur d'éducation physique et sportive, à l'INJS, à Marécory. J'avoue que sa mort est une grosse perte pour l'Afrique, la Côte d'Ivoire, son pays d'adoption, et surtout pour le football de son pays, dont il était le premier supporter". Choqué par la disparition brutale et inattendue de l'ex-milieu du Vital'o FC du Burundi, Kaba Koné affirme que la Côte d'Ivoire a perdu un très grand ami : "Il est vrai que Pierre Nkurunziza n'a pas connu une grande carrière de footballeur, ce n'était pas non plus un joueur extraordinaire, mais la Côte d'Ivoire a perdu un très grand ami. Il avait beaucoup d'amis dans notre pays. Il parlait avec beaucoup de plaisir de la Côte d'Ivoire. Quand il rencontrait les Ivoiriens, il ne voulait pas les laisser partir. C'était vraiment un amoureux, un passionné du ballon rond", se souvient-il. (Martial Gohourou, journaliste sportif ivoirien).

EMPLOIS : AVIS DE RECRUTEMENT DE COMMERCIAL

Une entreprise spécialisée dans l'édition et la communication et basée à Cotonou recrute dans le cadre du développement de ses activités, deux commerciaux.

Profil recherché

Les candidats doivent remplir les critères suivants :

- avoir le niveau Licence
- avoir une bonne

maîtrise de la langue française

- être capable de travailler sous pression
- être disponible immédiatement
- avoir un moyen de déplacement.

Pièces à fournir

- une demande adressée au Directeur des Ressources Humaines
- un CV détaillé comportant une photo du

candidat.

Dépôt du dossier

Votre dossier est attendu à l'adresse hretassocies@gmail.com au plus tard le 15 juin 2020 à 18 h. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le 68 981 199

NB :

- Les candidatures féminines sont vivement sollicitées

OFFRE DE STAGE EN JOURNALISME

Vous avez un excellent niveau en français. Vous êtes capables de rédiger des textes sans fautes. Vous êtes passionné par le journalisme et souhaitez en faire un métier. Si votre désir est de rejoindre une équipe jeune, dynamique et d'avenir,

alors cette offre de stage vous concerne. Spécialisée dans l'édition et la communication, notre entreprise met à votre disposition le cadre idéal pour nourrir votre passion et renforcer vos aptitudes en journalisme. Rejoignez notre équipe et sublimez votre plume ! Laissez-nous vous

connaître en envoyant par mail à hretassocies@gmail.com :

- une lettre de motivation adressée au Directeur des Ressources Humaines
- un CV détaillé comportant une photo du candidat
- Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le 68 981 199

Cour constitutionnelle / Déjà deux (2) ans d'exercices pour la 6ème mandature

Et plus de 1000 décisions rendues !



C'était il y a deux ans, le 8 Juin 2018, la passation de charges à la Présidence de la Cour Constitutionnelle. Le Professeur Joseph DJOGBENOU, le cinquième et le plus jeune Président à diriger cette haute juridiction en place depuis 1993, prend le maillet des mains de son prédécesseur,

le Professeur Théodore HOLO. Extrait du discours du Président DJOGBENOU tenu ce 08 juin 2018 : « Au moment où nous rentrons en responsabilité, il ne nous échappera pas que la séparation fonctionnelle des pouvoirs ne doit pas être considérée négativement comme une séparation structurelle des émanations ou des incarnations de l'Etat au risque de mettre en cause son unité, au risque de

mettre en cause sa viabilité, au risque de mettre en cause sa fiabilité..... La constitution n'est pas un gadget destiné à la satisfaction intellectuelle de quelques-uns. Elle est la gardienne du trésor, trésor de liberté, le trésor des droits individuels de chacun dont la gestion est confiée au plus fort, la Cour constitutionnelle.La barque pourrait tanguer, mais elle restera bien gardée » AP/PCC

Masques

Lolo Andoche parmi les premières marques au monde de fabrication

Dans un article d'un site spécialisé de mode sur la place parisienne, la maison Lolo Andoche est citée parmi mes premières marques au monde pour la fabrication de masques réutilisable. Une reconnaissance pour ce béninois qui honore son pays. [Lire l'article](#)

Le masque, l'accessoire incontournable de tous les temps !

Ces dernières années déjà, plusieurs grands créateurs avaient fait du masque un accessoire de mode. A l'image d'Alessandro Michele pour la collection automne-hiver 2018 de Gucci, ou encore Dolce&Gabbana pour leur collection printemps-été 2019. Tel fut également le cas de la créatrice Marine Serre, qui a fait du masque un accessoire de sa collection automne-hiver 2020, à la Paris Fashion Week en février.

Rendu obligatoire dans les transports et lieux publics, il semblerait bien que le masque soit le nouvel élément essentiel à notre dressing. Et ce, pour quelques mois au moins. Mais comme nous le savons, les masques certifiés sont actuellement en pénurie. Pensant qu'il serait plus judicieux de les laisser au personnel de santé, mais aussi à toute personne directement exposée, j'ai fait le tour des différentes alternatives sur le web. Même si certains ne sont pas homologués, ces masques sont fortement utiles pour nos déplacements quotidiens. Le tout est de savoir les manier pour ne pas les infecter !

De différentes formes, coloris, motifs et matières. De nombreux créateurs ont décidé de joindre l'utile à l'agréable. En effet, puisqu'il faut le porter tous les jours, autant l'adapter à notre style vestimentaire ?

Retrouvez donc en photo, les tendances actuelles de masque.

GUCCI

PIN IT

Lors des Grammy Awards en Janvier, bien avant que la pandémie ne prenne une telle ampleur. C'est sur la popstar Billie Eilish que nous avons vu un masque de la Maison Gucci. De couleur noire et transparente, à strass vert et assorti à sa tenue de la même marque.

VOL(T)AGE

PIN IT

Un challenge pour les deux créatrices de Vol(t)age, qui était de créer un masque tout en gardant l'esprit chic de leur marque. Elles ont donc sorti un modèle de masque-foulard en soie, cachant le nez et la bouche comme il est recommandé, et noué au cou afin d'assurer une protection supplémentaire.

LOUIS VUITTON

Bien que la marque n'ait pas fait mention d'une collection de masques mise à la vente, des personnalités célèbres, dont majoritairement des influenceurs Instagram ont été aperçus avec des masques Louis Vuitton. Ce sont en fait les œuvres d'artistes spécialisés dans la customisation de produits de luxe. Nous pouvons citer Gabriel Dishaw ou encore Ceeze.

JACKALOPE LAND

La marque Jackalope Land a imaginé des modèles de masque, conformes à son univers scintillant et luminescent. Des strass, des perles et des sequins holographiques. Très bonne idée si vous aimez briller comme une star.

PROENZA SCHOULER

PIN IT
Proenza Schouler dont les fondateurs, Jack McCollough et Lazaro Hernandez ont refusé de remplacer John Galliano chez Dior, afin de se consacrer entièrement à leur marque. Ils ont aujourd'hui créé plusieurs modèles de masques dont celui-ci en satin. Une matière issue de leurs anciennes collections.

COLLINA STRADA

PIN IT
Fabriqués à partir des matières premières des anciennes collections de Collina Strada, la créatrice Hillary Taymour a imaginé plusieurs modèles également. Dont celui aux motifs imprimés, et relié par des noeuds, à la droite au niveau des oreilles, et au niveau du cou sur le côté gauche.

OFF-WHITE

PIN IT
Off-White, la marque du Directeur artistique des collections masculine de la Maison Louis Vuitton, Virgil Abloh, a présenté 8 modèles de masques. Au premier trimestre 2020, ils ont été les articles les plus recherchés sur le moteur de recherche spécialisé mode « Lyst ». Aussitôt sortis, aussitôt en rupture de stock.

GUILLAUM CHAIGNE

Guillaum Chaigne, designer de street wear haut de gamme, a depuis toujours

intégré le masque dans ses collections. Et l'identifie comme une partie intégrante de son style. Faits à partir de matières bio et tissées localement, comme le bull denim. Un tissu très épais et 100% coton.

ETSY

PIN IT
La plateforme Etsy est une véritable mine d'or pour les créations artisanales. On peut y trouver de tous les goûts et à tous les prix. Parmi ma sélection, un masque de Homesite, en coton toile, imprimé de motif bleu, rouge ou noir, pour un effet vintage.

PIN IT

Vous aimez les masques bien colorés ? Les masques tie-dye, en coton et aux couleurs de l'arc-en-ciel, de NalaCraft sont faits pour vous !

PIN IT

Faits avec 95% de coton, les masques double couche de ZhenLinen existent en plusieurs coloris. Ce sont de très jolis masques aux motifs floraux et aux couleurs intenses.

Et les grandes maisons de luxe françaises ?

Pour l'heure, bien que certaines grandes Maisons françaises aient transformé leurs ateliers en ateliers de productions de masques, aucune d'entre elles n'a encore dévoilé de masque mis à la vente au public. Car ceux actuellement produits sont, pour l'instant, à destination du personnel de santé pour une initiative solidaire.

Des masques Made in Africa

En Afrique, les belles créations ne manquent pas non plus. D'autant plus que le patrimoine textile africain est très riche et les talents nombreux.

MY MITOO

PIN IT
La créatrice malgache My Mitoo n'a pas manqué de dévoilé ses modèles de masques. Plusieurs motifs disponibles dont des motifs tropicaux ou aztèques et déclinés essentiellement en bleu.

AKANJO MADAGASCAR

PIN IT
Akanjo Madagascar, la marque de prêt-à-porter de luxe basée à Madagascar, a rapidement su produire des modèles de masques 3 couches selon la spécification AFNOR S76 001, sous différents tons. Le groupe Akanjo a, dans un premier temps, lancé une production pour une démarche

solidaire dans la ville d'Antananarivo. Mais il reçoit aujourd'hui, les demandes de commande, avec une capacité de production journalière atteignant 30 000 masques.

LOLO ANDOCHE

PIN IT

La Maison de couture Lolo Andoche est la première marque de prêt-à-porter africain Made in Bénin. Son fondateur et styliste Charlemagne Andoche Amoussou a tenu à produire une quantité importante de masques, 100% coton et à motifs ethniques dorés, pour faire face à la pénurie actuelle. Doublé d'intérieur, le masque signé Lolo Andoche a une capacité optimale de protection pour son porteur.

INGA ATELIER

PIN IT

D'autres jeunes designers africains, dont Inga Gubeka de Inga Atelier, ont décidé de jouer la carte de la modernité pour leurs modèles de masques. Notamment ceux en cuir synthétique à l'extérieur et doublé en coton à l'intérieur. Disponibles en plusieurs coloris, il en vaut le détour.

AFRIKREA

PIN IT

Et le masque en wax ? Bien que le wax ne soit pas originaire d'Afrique, notre beau continent a su l'adopter comme sien. Et c'est dans la caverne d'Afrikrea, la marketplace spécialisée dans la mode, l'art et l'artisanat africain, que j'en ai trouvé. Un festival multicolore et aux motifs ethniques, promis par plusieurs créateurs dont Lady Trotter.

PIN IT

Dans les mêmes tons, nous pouvons également retrouver sur la plateforme Afrikrea, des masques de all-things-ankara, en tissus africains, dont le Kente, un mélange coloré de coton et de soie.

Mes petits conseils d'utilisation du masque Comme je l'ai dit précédemment, il est nécessaire de savoir les manier pour éviter de les infecter. Plusieurs gestes sont donc fortement recommandés. Et cela, peu importe le type de masque (homologué ou non) :

Il faut donc éviter de toucher la surface masque.

Toujours le manier par les élastiques.

Toujours bien se laver les mains avant de le mettre.

Lorsqu'il est lavable, le laver après chaque utilisation (60 degrés), puis sécher et au mieux repasser.

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SREE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 8 MAI 2020

NOTE D'INFORMATION N° 195 /20/SBEE/DG/DRH

Objet : Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID 19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'assouplir la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du cordon sanitaire ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour compler du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures barrières édictées depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port du masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra revoir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Enfin, il est à souligner que le contrôle avant l'entrée dans les locaux de la SBEI est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne saurait y avoir accès.

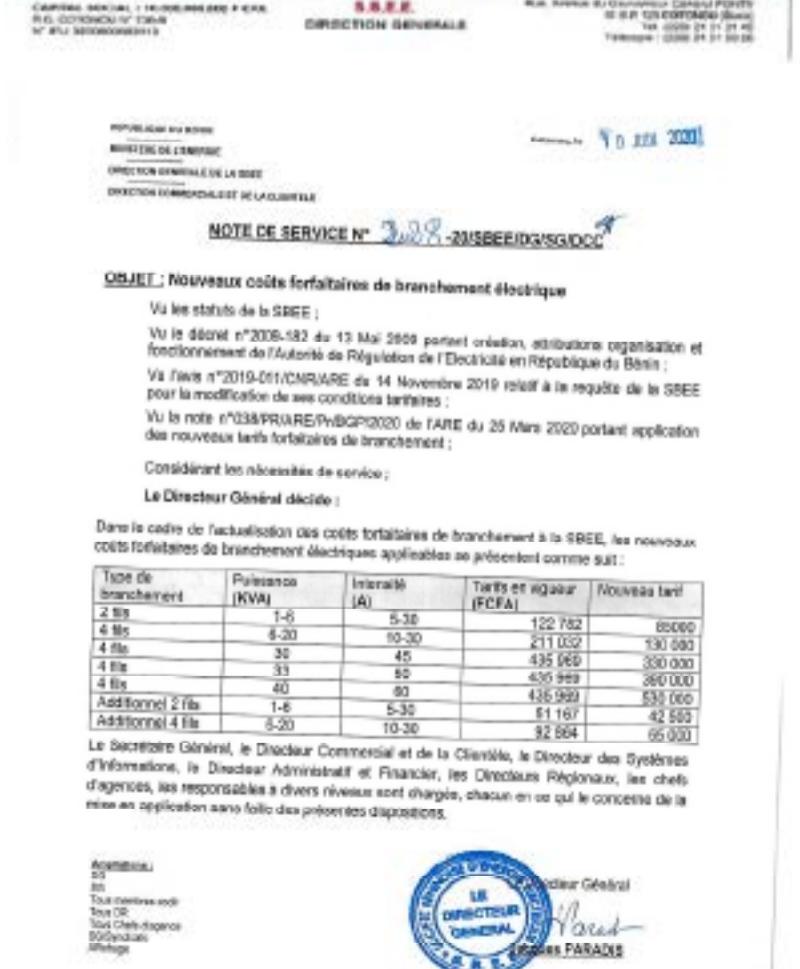
J'attache du prix à l'exécution sans faille des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.

Lambeth

- PCA
 - SG
 - Directeurs Centraux
 - Directeurs Régionaux - Chefs Département
 - Chefs Cellules - Chefs Service - Chefs d'Agence



Message SBEE COVID-19



LOLO
ANDOCHE
PRÉT-À-PORTER

LOLO feels the **LOVE**

NOUVELLE COLLECTION
EDITION LIMITÉE

Féteuse St Valentin

(+229) 97 01 04 90 [Lolo Andoche](#) www.loloandoche.com

LE KANVO
EN TOUTE

Majesté
Nouvelle Collection

LOLO
ANDOCHE
PRÉT-À-PORTER

(+229) 97 01 04 90 [Lolo Andoche](#) www.loloandoche.com